

L'universalisme français à l'épreuve des discriminations

La République française, "une et indivisible", s'est construite sur l'opposition à des classes dominantes, et sur des principes forts d'égalité universelle. Mais à partir de ces pratiques, les institutions ont du mal à prendre en compte les différenciations ethniques à l'embauche, et les politiques éprouvent des difficultés à évoquer publiquement cette question. Les preuves même de discriminations restent, quant à elles, difficiles à collecter.

Alors que les sociétés occidentales se diversifient ethniquement et culturellement, les États-providence qui pendant les Trente Glorieuses avaient fait face aux tensions grâce au filet de la protection sociale et au développement de la citoyenneté ne parviennent plus aujourd'hui à produire des sociétés cohérentes. Leurs outils d'intégration se sont érodés sous le poids des transformations induites, par exemple, par les différentes formes de mondialisation, de constructions supranationales et sous l'effet de demandes sociales plus hétérogènes. Face à l'affirmation de sujets se définissant comme multiples et hybrides, les élites nationales, soumises aux lourds processus des administrations, n'ont pas vu clairement comment rendre une cohésion à la société. Chantal Mouffe suggère que "*nos sociétés sont confrontées à une prolifération d'espaces politiques, radicalement nouveaux et différents qui exigent que soit abandonnée la conception d'un espace constitutif unique de la constitution du politique, liée au libéralisme et au républicanisme civique*"⁽¹⁾.

Contrairement à la situation anglaise, où l'on est à l'écoute des différences ethnoraciales, une amnésie générale concernant la formation de la nation française et les conséquences des guerres coloniales perdure, voilée sous les principes universels de la République censés unir magiquement tous les citoyens. Or la nationalité française et les papiers qui l'accompagnent ne sont d'aucune aide contre la discrimination et la différenciation ethniques. Par ailleurs, comme le note Adrian Favell⁽²⁾, la force colossale de la tradition "autoreférentielle", c'est-à-dire l'archaïsme de la France (comme l'insularité persistante de la Grande-Bretagne), bloque toute nouvelle dynamique susceptible de venir de l'expansion européenne. En France, le problème sera traité en termes de citoyenneté et d'intégration et en Grande-Bretagne, en termes de relations raciales et de multiculturalisme. Mais dans ces deux "vieilles" nations ayant des traditions politiques et des implications coloniales comparables et apportant des réponses distinctes aux dilemmes posés par l'intégration des autres, en particulier des musulmans, il y a une

par **Sophie Body-Gendrot**,
université Paris-IV
la Sorbonne, Paris

1)- Chantal Mouffe,
The return of the political,
Verso, Londres, 1993, p. 20.

2)- Adrian Favell,
*The philosophies of
integration: immigration
and the idea of citizenship
in France and Britain*,
Palgrave, Basingstoke, 2001
(deuxième édition).

3)- Commission nationale des droits de l'homme, *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, La Documentation française, Paris, 1998.

4)- Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden, *Police et discriminations raciales. Le tabou français*, éd. de l'Atelier, Paris, 2003, p. 90.

“voie de dépendance” productive d’effets pervers : chaque pays est centré sur lui-même et le changement ne se produit pas.

En dépit de la scission du Front national, les idées xénophobes et néo-coloniales persistent : 18 % des Français admettent qu’ils sont “*plutôt racistes*”, tandis que 40 % laissent entendre qu’ils sont tentés par des pensées racistes⁽³⁾. Cette enquête, menée sous les auspices de la Commission européenne dans tous les pays membres, révèle que la distance et l’hostilité envers les non-Européens sont particulièrement fortes en France, en particulier à l’égard des Arabes, des Africains et des Asiatiques. Si un Européen sur trois pense qu’il y a trop de gens d’une autre nationalité ou “race” dans son pays, ces sentiments sont plus marqués en France et en Belgique. L’énumération des formes de racisme et de xénophobie révélerait que les institutions n’en sont pas exemptes. Dans un travail récent mené avec Catherine Wihtol de Wenden sur la formation des policiers en France et sur leur sensibilisation insuffisante aux formes et aux pratiques discriminatoires, les enquêtés ont souvent tenu le discours sui-

vant : “*Le système français baigne tellement dans l’idéologie égalitaire et universaliste qu’il est incapable de voir le problème des discriminations. [...] On incrimine les partis, les tendances, les mouvements et les personnes, mais on ne reconnaît jamais que le fonctionnement des institutions secrète de la discrimination. [...] En France, le sujet n’a pas émergé au niveau politique parce que l’on n’a pas voulu le faire émerger et on a longtemps pensé que le système égalitaire et républicain, par sa seule existence, suffisait. [...] Les non-dits concernant ce sujet ont sans doute un lien avec l’histoire coloniale de la France, d’où la difficulté à reconnaître ouvertement la discrimination et par là-même à y remédier.*”⁽⁴⁾

La France une et indivisible

Le cas français est particulier. Contrairement aux États-Unis, par exemple, l’État ne s’est pas construit par opposition aux individus mais par opposition aux corps intermédiaires qu’il a soumis à sa domination. Il a lutté contre les

pouvoirs de la famille, de la paroisse, des groupes d'appartenance et n'a accordé aucune légitimité aux communautés fondées sur des identités ethniques, raciales ou religieuses qui auraient cherché à obtenir des droits spécifiques. Pour une majorité de Français, l'idéologie universaliste de la France "une et indivisible" est un puissant ferment unificateur. Le pays est perçu comme temporairement multiethnique, mais pas définitivement multiculturel et c'est en ce sens que la France refuse de signer des conventions ou des traités mentionnant le terme de "minorité".

Toutefois, ces principes de laïcité et d'égalité de traitement qui sont au fondement de la République sont en crise, et la mondialisation, l'intégration européenne et les conséquences des attentats du 11 septembre 2001 leur ont porté des coups de boutoir. Il n'est plus possible, sous le voile magique du silence, de taire ce que les agents institutionnels savent, cachent et parfois révèlent à titre personnel. Mais cette critique tacite du décalage entre principes et pratiques suscite peu de mobilisations, peu d'expressions fortes dans l'espace public et peu d'engagement dans les luttes antiracistes⁽⁵⁾. À ce phénomène, on peut avancer deux explications. D'abord, la force de la démocratie représentative a donné une représentation réservée et soupçonneuse de la démocratie participative. Les réformes sur la décentralisation n'ont pas été l'occasion de donner davantage de pouvoir d'expression et d'implication aux citoyens mais de conforter le pouvoir des élus locaux⁽⁶⁾. Par comparaison avec des pays voisins, en France tout un arsenal de régulations administratives et le poids du secteur public découragent les initiatives de la société civile. Lorsque celles-ci se produisent, elles sont accaparées par les élus. En second lieu, entre le débat sur les discriminations et le débat sur les inégalités sociales, c'est ce dernier qui l'emporte dans notre pays, même s'il est de plus en plus artificiel de distinguer entre les deux types de revendications.

Pourtant il s'agit bien de deux formes distinctes de clôtures sociales. L'une est verticale, fondée sur l'accaparement historique de ressources désirables par des classes ou des groupes devenus dominants, l'autre est horizontale, et préserve la distinction entre "insiders" et "outsiders" ("inclus" et "exclus")⁽⁷⁾. En raison des incertitudes économiques et sociales suscitées par de grandes mutations politico-économiques, c'est l'approche verticale qui prévaut dans le débat public. Les politiques dénonciatrices du racisme et des discriminations auraient eu plus d'échos, semble-t-il, si la crise socio-économique des deux dernières décennies n'avait affaibli ou déformé les mouvements d'affirmation culturelle⁽⁸⁾. Une enquête menée auprès des associations d'immigrés et d'enfants d'immigrés dans les années quatre-vingt-dix

La France se perçoit comme temporairement multiethnique, mais pas définitivement multiculturelle. Elle refuse de signer des traités mentionnant le terme de "minorité".

5)- Pierre-André Taguieff, *La couleur et le sang, doctrines racistes à la française*, Mille et une nuits, Paris, 2002.

6)- Adrian Oldfield, "Citizenship : an unnatural practice ?", *Political quarterly*, 61(2), 1990, p. 177 et 187.

7)- Véronique de Rudder, Christian Poirer, François Voure'h, *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Puf, Paris, 2000, p. 62.

8)- Michel Wieviorka, "Le modèle français d'intégration", entretien in *Mouvements*, n° 23, 2000, p. 41.

9)- Catherine Wihtol de Wenden, "Les associations 'beur' et immigrées, leurs leaders, leurs stratégies", *Regards sur l'actualité*, 1992, p. 39.

10)- M. Rosenblum, "Muslims in France and beyond see. Terrorism pushing them further to the margins", *Los Angeles Times*, 24 février 2002, p. 1.

11)- Catherine Wihtol de Wenden, Rémy Leveau, *La bourgeoisie*, éd. du CNRS, Paris, 2001, p. 154.

12)- Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Mouton, Paris, 1972 (rééd. Essai-Folio, 2002).

13)- Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

14)- Alexandra Poli, "Les jeunes face au racisme", in Michel Wieviorka, Jocelyne Ohana (dir.), *La différence culturelle*, Balland, Paris, 2001, p. 198 et 205.

15)- "Un péril jeunes", *Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 29, numéro spécial, 1997.

révèle que, pour les dirigeants, les enjeux sociaux sont bien plus importants que les enjeux culturels : "On mentionne à peine la citoyenneté et le communautarisme ni même la question du 'foulard' ou du 'multiculturalisme'." (9) Or les faits sont là. Deux jeunes musulmans se lamentent : "Nous représentons l'ennemi. Cela allait déjà assez mal comme cela. Mais depuis le 11 Septembre, c'est devenu impossible. Comment gagner notre vie ? Comment s'intégrer dans une société qui nous méprise ?" (10) Inversement, pourquoi ces "minorités" joueraient-elles de leur identité ethnique, alors que le système politique n'est pas réceptif au *lobbying* ethnique ? Les élites gouvernementales tout comme les dirigeants associatifs les plus âgés ont conscience des insuffisances du système universaliste à la française, mais comme ces derniers ont besoin de l'État pour leur intégration sociale, ils se gardent de faire des revendications qui porteraient le débat à un autre niveau. Leurs affiliations et leurs trajectoires sont peut-être transnationales, mais leurs cartes à jouer demeurent locales ou nationales (11).

La première réaction au racisme, c'est le silence

Les phénomènes de changement structurel, de perte de statut et de déclassement subis par des groupes qui avaient reçu différentes formes de protection pour eux et leurs enfants lorsque la société était proche du plein emploi ont pu nourrir un racisme "différentiel". Celui-ci trouve ses racines dans la décomposition de la classe ouvrière, dans le rétrécissement du marché du travail et dans la perte de repères des catégories sociales précarisées (12). Il se nourrit de ce que Robert Castel (13) appelle "*un individualisme négatif*", défini en termes de manques et d'incapacité.

Ce racisme culturel se cache derrière un discours public sur la désintégration du corps social. Se cache en effet car, en France "*la première réaction aux questions sur le racisme, c'est le silence*" (14). Alors que les habitants des quartiers sensibles, qu'ils soient français de longue date ou plus récents, partagent un problème aigu de stigmatisation sociale, des rumeurs infondées les démarquent les uns des autres et amalgament armes, gangs, drogue, islam radical et terrorisme. Chacun se méfie alors d'un ennemi intérieur, proche, familial, infiltré. Dans ce contexte, la préférence nationale devient un mythe mobilisateur soutenu par une habile stratégie de *marketing* politique, en dépit de ses insinuations xénophobes et de sa haine raciale.

C'est aussi dans ce contexte qu'un imaginaire fondé sur la peur des jeunes, en particulier d'origine étrangère, a formé un consensus dans la société française. Certains pays occidentaux construisent la figure de l'Autre dangereux parmi les demandeurs d'asile, parmi les minorités raciales ou encore parmi les "islamistes". Les médias et un certain discours politique français ont construit un "péril jeune" à partir de ces banlieues "à problèmes" (15). Progressivement, la question de l'immigra-

tion, dominante dans les années quatre-vingt, s'est estompée, remplacée par le problème des "jeunes" – sous-entendu d'origine immigrée. L'absence de compréhension des conditions précaires dans lesquelles évoluent ces "jeunes" est flagrante⁽¹⁶⁾. Mais leurs postures d'intimidation et leur "délinquance d'exclusion" suscitent une crainte diffuse exploitée par les médias et des élus.

Leurs identités à fondement territorial sont établies dans et à travers des relations de domination et de subordination. Le marquage des différences et des frontières ne se fonde pas sur des identités "essentialisées", mais à partir des territoires où ils résident. Les différences ethniques, religieuses, raciales sont souvent secondaires par rapport à l'appartenance à une cité que ces jeunes ont en quelque sorte "privatisée". Dans ce monde clos, les minorités visibles "intègrent" les autres jeunes issus des dites "majorités" par le truchement de la "culture jeune"⁽¹⁷⁾. La volonté d'appropriation d'espaces dits publics trouble les résidents qui se sentent menacés dans leurs normes et écartés des lieux de partage. Et fréquemment, leur non implication directe dans les problèmes du quartier les mène à faire appel à des institutions distantes – telle la police – pour restaurer une forme d'ordre qui sera contestée continuellement par les mêmes jeunes gens en colère⁽¹⁸⁾.

Les heurts fréquents entre jeunes des banlieues sensibles et police sont-ils en partie induits par la composition quasi-uniforme d'un point de vue ethnoracial de la police nationale ? Que les agences de sécurité privée recrutent par contraste en priorité des individus d'origine étrangère contribue-t-il paradoxalement à l'"ethnisation" des divers éléments de la question de la sécurité ? Dans quelle mesure la sous-représentation des jeunes "de banlieue" dans la police reflète-t-elle leur aversion pour la police ? Ou bien y aurait-il discrimination à l'embauche de la part de l'institution ?

Si les chercheurs ne peuvent répondre à de telles questions – soit qu'ils ne disposent pas d'instruments statistiques adéquats, soit qu'ils respectent les tabous français –, des études récentes lèvent quelques coins du voile. Elles observent un fossé grandissant dans la composition des services de sécurité, selon que leurs membres appartiennent à l'administration centrale (police nationale, gendarmerie et douanes), à la police municipale, aux agents locaux de médiation sociale (ALMS), aux emplois-jeunes ou aux agences privées (gardiens, agents d'atmosphère, vigiles, grands frères, videurs, etc.). Il s'agit dès lors d'une "ethnisation" des professions de sécurité, à travers une opposition public/privé⁽¹⁹⁾. Pour René Lévy et Renée Zauberman, "*le désir de rapprocher police et population n'a de sens que dans une conception où la police n'est pas au seul service de l'État, mais compatible d'une prestation envers le public...*" Peut-être "*le recrutement d'un personnel parmi les minorités visibles s'inscrit-il dans une stratégie encouragée par les autorités publiques*"⁽²⁰⁾ ? Une "logique d'effica-

16)- Dominique Duprez cite, par exemple, le cas de Lille-Sud. Seuls 10 % des détenteurs de baccalauréat sont au chômage, parmi ceux-ci 59 % sont originaires d'Afrique du Nord.

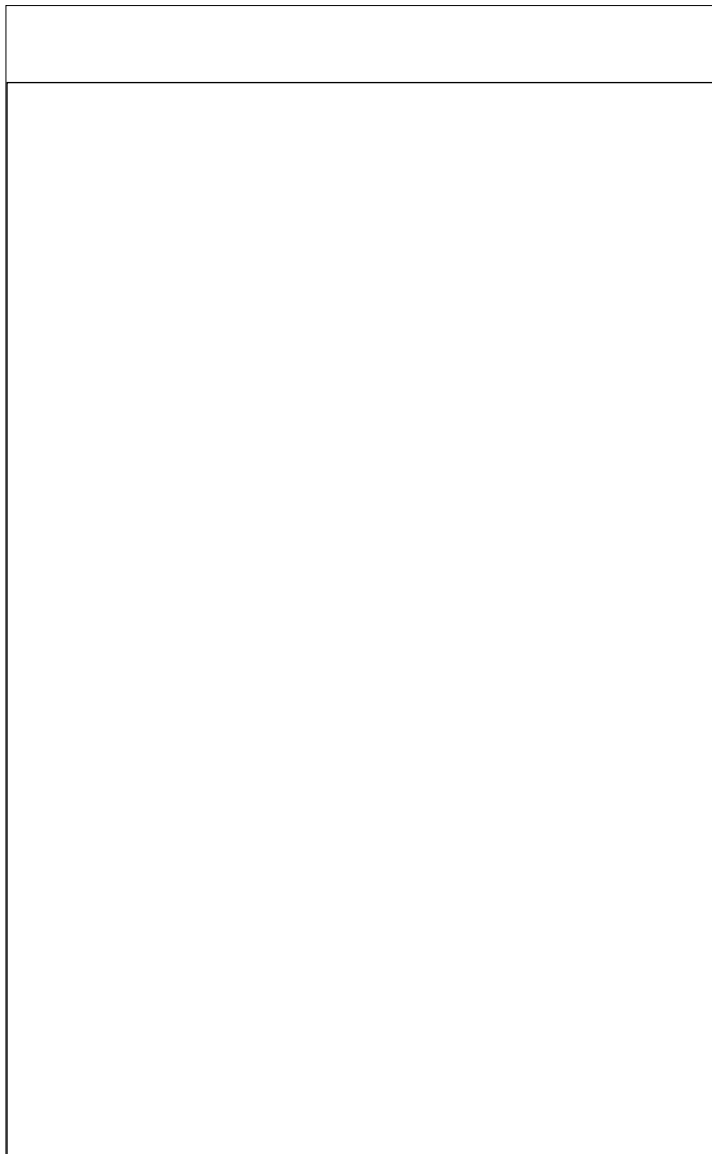
17)- Claire Schiff, "Espace et identité chez deux jeunes immigrées", in Michel Wieviorka, Jocelyne Ohana (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 358.

18)- Sophie Body-Gendrot, *The social control of cities ? A comparative perspective*, Blackwell, Oxford, 2000, chap. 3.

19)- Dominique Duprez, Michel Pinet, *Recherche française sur le recrutement des jeunes d'origine étrangère comme gardiens de la paix et comme médiateurs locaux*, La Documentation française, Paris, 2002 ; Dominique Duprez, Sophie Body-Gendrot, "Des politiques de prévention sociale aux politiques sécuritaires", *Déviance et Société*, hiver 2001 ; Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden, *op. cit.*, 2003.

20)- René Lévy, Renée Zauberman, "De quoi la République a-t-elle peur ? Police, Blacks et beurs", *Mouvements*, n° 4, 1999, pp. 39-46.

Des slogans brandis dans les années quatre-vingt – comme “respecte ma différence” – ont été par la suite critiqués pour leur caractère potentiellement explosif, la notion de “différence” véhiculant une connotation hiérarchique.



© D.R. - BDIC.

21)- Frédéric Ocqueteau, “Les centres commerciaux, cibles d’incivilités et promoteurs de sécurité”, *Déviance et Société*, 1993, p. 247.

citée” préside à ces recrutements, ce qui n’est pas sans conséquence sur les représentations sociales. Frédéric Ocqueteau relate les propos d’un directeur de supermarché qui se justifie ainsi : “*Aujourd’hui que les tensions sont encore fortes, un Maghrébin dialogue plus facilement avec un Maghrébin. Il se trouve qu’il est plus écouté qu’un Français.*”⁽²¹⁾

Paroles de “jeunes”

Les preuves que des Français sont victimes de discrimination dans la société française sont difficiles à apporter. La parole des victimes est fragile et elle est toujours à prendre avec distance, de la même manière que les accusations d’outrage et de rébellion par les policiers. L’expérience du Blanc-Mesnil recoupe toutefois tant de récits que nous

avons souhaité en faire état. Le lecteur jugera par lui-même de son éventuel bien-fondé. Au sein du conseil local de la jeunesse, une commission Droits a été créée au Blanc-Mesnil pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de travailler sur le rapport à la loi. L'un des thèmes retenus a trait aux rapports difficiles entre police et jeunes des quartiers, pour la plupart issus de l'immigration. Les participants à cette commission souhaitent faire reconnaître leurs droits et dénoncer la fracture qui existe entre eux et les institutions, en particulier avec la police et la justice⁽²²⁾.

22)- Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden, *op. cit.*, 2003, pp. 49-53.

Ils commentent ainsi l'histoire de Faudil Benlili, médiateur sportif à La Courneuve et de son ami Mimoun qui, le 24 octobre 1999 à 20 h 45, percutent légèrement un tramway qui poursuit d'ailleurs sa route sans s'arrêter. Les deux jeunes gens se garent pour regarder l'état de leur véhicule, et trois CRS, toutes sirènes hurlantes, arrivent sur le champ. *"Ils nous ont brusqués, traités sans ménagement. En aucun cas, ils ne se sont adressés à nous poliment, ils n'ont pas agi comme la loi le demande, remarque Faudil. La fouille a été brusque et violente et quand malheureusement notre clé s'est cassée dans le contacteur [sic], ils ont cru à une voiture volée et leur comportement a changé du tout au tout. Les coups de matraque se sont mis à pleuvoir sur mon ami, le sang a giclé et il a fléchi, il est tombé à genoux. Mon premier réflexe a été de dire 'vous n'avez pas le droit de faire cela' et d'expliquer que je travaillais pour la mairie. En réponse, nous avons été traités d'enculés de bougnoules, de sale race de merde' et emmenés au commissariat de La Courneuve où les policiers que Faudil avait côtoyés pendant l'été ne sont pas intervenus."* Au bout de quatre heures trente de garde-à-vue, les jeunes sont enfin emmenés à l'hôpital puis ramenés au commissariat d'où ils sortiront après vingt heures de garde-à-vue. Faudil, couvert d'hématomes, obtiendra six jours d'arrêt de travail. Pendant la garde-à-vue, de vieilles rancœurs liées à la guerre d'Algérie ont été évoquées par les policiers. Faudil a décidé de porter plainte, ce qui est une démarche périlleuse ou inefficace pour un jeune de cité en France. Il ne peut évidemment pas porter plainte au commissariat où travaillent les collègues des CRS. On lui conseille de le faire auprès du procureur, et il est soutenu – fait rare – par la municipalité de La Courneuve. L'affaire est en cours.

Les jeunes de Blanc-Mesnil sont reliés à des réseaux "mission-droit" et sont au courant des pratiques d'autres pays. En Italie, l'interrogatoire d'un suspect, disent-ils, est mené par un magistrat et non par un policier. En Grande-Bretagne, les policiers ne sont pas armés. En France, les comportements racistes des institutions ne sont jamais sanctionnés. Aussi C. remarque-t-il qu'il ne *"fait plus confiance à ceux qui nous gouvernent au-dessus"* et de montrer dans un journal ouvert sur la table tous les scandales politiques, *"comme si dans la démocratie, tous n'avaient pas les mêmes droits"*.

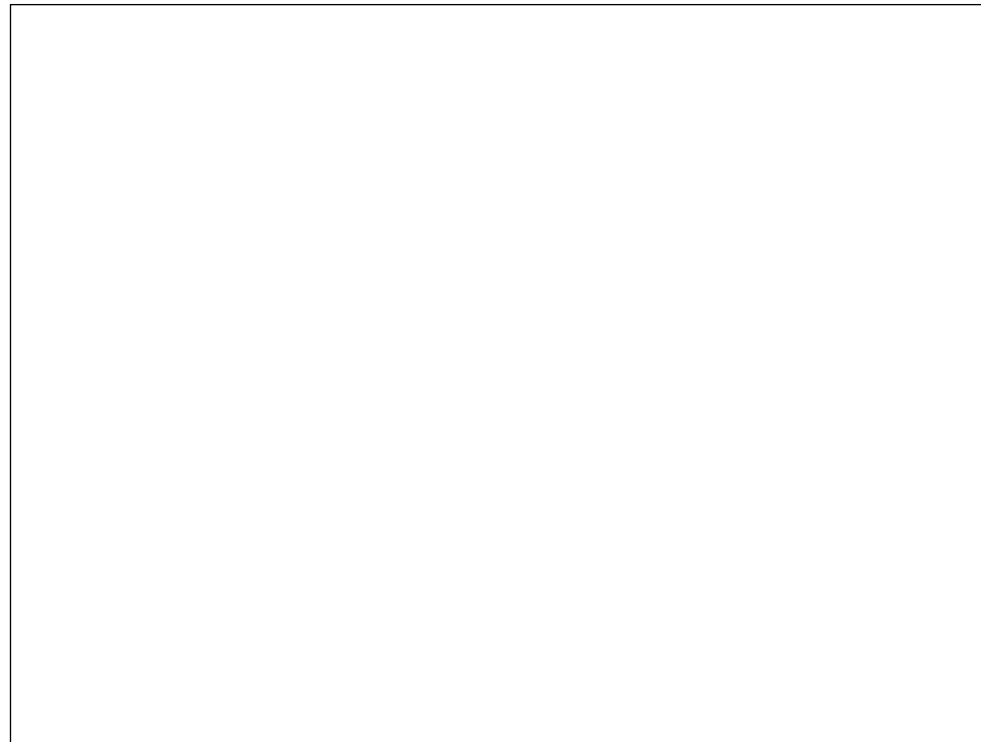
Peu de diversité ethnique dans la police

En dépit des injonctions du ministre de l'Intérieur en mars 1999, selon lesquelles la police devrait refléter la diversité (ethnique) des quartiers, le changement tarde à se faire. Sans revenir sur les propos des fonctionnaires cités plus haut, on peut citer une enquête innovante menée par treize personnes à Lille et Marseille sous la conduite de Dominique Duprez et de Michel Pinet. Ils ont tenté de savoir si la variable ethnique jouait un rôle déterminant dans le recrutement des gardiens de la paix et des adjoints de sécurité. Ils ont démontré que sur 100 candidats Maghrébins au concours de gardien de la paix, 6,4 en moyenne sont retenus à Lille et 11 à Marseille, mais que la proportion est d'un quart pour les candidates maghrébines. Les candidats issus de l'immigration nord-africaine tendaient à être plus âgés que les autres, comme si le métier de policier n'arrivait qu'en dernier recours, après un échec dans d'autres emplois. Plus généralement, les résultats aux concours indiquent que Marseille a retenu une plus forte proportion de candidats issus de l'immigration (10,8 %) par rapport à Lille (4,2 %), les bacheliers et les femmes obtenant de meilleurs résultats que les autres. Selon l'enquête, les candidats maghrébins échouent deux fois plus que les autres aux tests psychotechniques destinés à mesurer les émotions et nul ne comprend pourquoi. Les candidats maghrébins ont appris dès l'école à déjouer les pièges de l'identité. Aux yeux des chercheurs, dans les épreuves orales, les évaluations ne semblent guère être menées selon des critères scientifiques. Il est vrai que les examinateurs sont tous bénévoles. Des formes de racisme verbal peuvent se produire quand les candidats sont maghrébins : *"Si votre frère est arrêté, que ferez-vous, rentrerez-vous chez vous avec votre uniforme ?"*⁽²³⁾

23)- Dominique Duprez,
Michel Pinet, *op. cit.*, 2002.

Aujourd'hui les chercheurs français sont soumis à divers dilemmes. Ils ont pris conscience que des données réunies sur l'"ethnisation" de la société française pouvaient aider à redresser les situations de discrimination d'une part, mais d'autre part qu'elles alimenteraient le conflit entre principes universalistes et pratiques de diversité. Les chercheurs qui s'aventurent sur ce terrain rencontrent mille et un obstacles et une hostilité générale de la part des institutions. Par ailleurs, ils se demandent s'il est approprié d'"essentialiser" des identités à des fins quantitatives ? Ne serait-il pas contre-productif de catégoriser ethniquement des individus qui jouent au contraire de la fluidité de leurs identités pour accélérer leur mobilité socio-économique et se félicitent du système d'intégration à la française ? Pour éviter cet écueil, quelles sortes de classifications pourraient être suffisamment claires, cohérentes et acceptées de l'opinion⁽²⁴⁾ ? Ce type de classification implique fréquemment des hiérarchies et des dévalorisations symboliques. Comme le remarque Simonetta Tabboni : *"Penser la différence sans la*

24)- Véronique de Rudder
et al., *op. cit.*, 2000, p. 22 ;
Michel Wieviorka, *in* Michel
Wieviorka, Jocelyne Ohana
(dir.), *op. cit.*, 2001, p. 97.



connoter en termes hiérarchiques est soit impossible soit inefficace. [...] Si la question de la différence est si explosive [...] quand les démocraties tentent de l'introduire dans leurs programmes en la réduisant à la neutralité [...], c'est parce qu'elle s'accompagne toujours d'une affirmation hiérarchique."⁽²⁵⁾

Dans le domaine de l'action antidiscriminatoire, il est difficile de demander aux populations postcoloniales en France de prendre elles-mêmes les choses en main, comme cela a été fait par le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis. Les marches du début des années quatre-vingt ("*respecte ma différence*") ont été suivies d'effets pervers et les partis d'extrême droite en ont fait leur miel. L'appareil politique français, contrairement à celui des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, continue de résister résolument à l'ouverture à la diversité.

Faut-il s'indigner, en fin de compte, du fait qu'il y a aussi peu de policiers issus de l'immigration ? La question doit être formulée autrement. Quelles garanties donnerait-on à des policiers issus de l'immigration, d'une part qu'ils ne passeraient pas à l'intérieur de l'institution ni à l'extérieur pour des "harkis", d'autre part qu'ils ne seraient pas confinés à des tâches subalternes relevant d'un néoprolétariat indigène ou assignés à résidence dans les quartiers sensibles ? Ces questions ne se limitent pas à la police mais à toutes les institutions.

Manifestation à Paris contre le Front national entre les deux tours de l'élection présidentielle d'avril 2002.

25)- Simonetta Tabboni, "Il n'y a pas de différence sans inégalité", in Michel Wieviorka, Jocelyne Ohana (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 73 et 84.

26)- René Levy, Renée
Zauberman, *op. cit.*, 1999.

La présence en tous lieux d'agents issus des populations postcoloniales serait certes la preuve que *"les institutions qui ont su naguère assimiler les enfants d'Italiens, de Polonais, d'Espagnols, de Portugais, d'Arméniens savent le faire aujourd'hui pour les enfants des Maghrébins, des Africains ou des Indochinois arrivés plus récemment"*⁽²⁶⁾. Elle montrerait qu'une nation qui ne s'est pas faite en un jour est aujourd'hui soucieuse de prendre à bras le corps le problème des discriminations fondées sur des marqueurs ethnoraciaux. Mais les institutions ne sauraient à elles seules résoudre les préjugés et la xénophobie qui se manifestent dans la société, et une pédagogie de l'opinion sur ce sujet est plus que jamais nécessaire. ◀



A PUBLIÉ

► Dossier *Incriminés, discriminés...*, n° 1241, janvier-février 2003

James Cohen, "Inégalités et différences.

Deux défis sociologiques pour le 'modèle républicain d'intégration'"

► Hors-dossier, n° 1232, juillet-août 2001

Daniel Béhar, "Entre intégration des populations d'origine étrangère et politique de la ville : existe-t-il une discrimination politique à la française ?"

► Hors-dossier, n° 1213, mai-juin 1998

Michel Wieviorka, "La production institutionnelle du racisme"

► Dossier *Le racisme à l'œuvre*, n° 1211, janvier-février 1998

